



CHARTRE ETHIQUE  
&  
CODE DE  
DEONTOLOGIE

2021



Parce que la sûreté et la sécurité constituent le cœur de notre métier, nous devons, plus que d'autres, veiller à ce que nos actions s'inscrivent dans un cadre éthique rigoureux.

Cette obligation permet à la fois de défendre nos valeurs et d'assurer la pérennité du Groupe.

Afin que chaque collaborateur puisse partager ces valeurs, j'ai souhaité formaliser les principes qui doivent régir nos activités, dans un code de bonne pratique qui repose lui-même sur un certain nombre de principes fondamentaux.

C'est l'objet de cette charte d'éthique qui définit les axes majeurs et précise les champs d'application.

J'attends de chacun des collaborateurs du Groupe, sans exception, que ces principes ne soient pas seulement des mots mais qu'ils soient traduits, au quotidien, dans la manière d'exercer notre métier sur le plan commercial, opérationnel ou managérial.

Certaines dispositions ne sont pas facultatives et doivent s'imposer à chacun d'entre nous.

Afin de nous aider dans cette démarche et de veiller attentivement à la mise en œuvre de ces principes, le Groupe s'est doté d'un comité d'éthique et de déontologie qu'a bien voulu présider le général d'armée Roland GILLES, ancien directeur de la gendarmerie nationale. Sans même évoquer la richesse de ses qualités humaines, l'ensemble de son parcours professionnel lui confère une légitimité incontestable.

Ensemble, nous avons la double exigence de construire une relation de confiance au sein même de l'entreprise et avec nos clients.

Notre objectif est de démontrer qu'il est possible de faire grandir l'entreprise, dans un secteur d'activité difficile, sans renoncer aux principes qui sous-tendent les valeurs du Groupe AENEAS.

Laurent LE QUILLIEC  
PDG du Groupe AENEAS

## LE COMITE D'ETHIQUE

Présidé par Roland GILLES, conseiller spécial du Groupe AENEAS, le comité d'éthique se compose d'un certain nombre de personnalités internes et externes.

Son rôle n'est pas seulement d'apporter une caution morale : par sa réflexion et ses avis, il accompagne le Groupe dans ses mutations et la prise de certaines de ses décisions susceptibles d'avoir une incidence, à court et à moyen terme, sur le respect des principes de sa charte.

Les conclusions de ses travaux et les avis émis font l'objet d'une communication interne.

Il se réunit une à deux fois par an ou, s'il s'agit d'une problématique spécifique et urgente, à la demande, de l'un de ses membres ou de la direction du Groupe.

## Principe n°1 : RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Le premier principe est le strict respect du cadre juridique dans lequel le Groupe ÆNEAS exerce notre métier. Il est des évidences qu'il n'est pas inutile de rappeler.

### Cadre juridique

Longtemps décriés, parfois non sans raison, les métiers de la sécurité se sont engagés depuis quelques années sur la voie d'un encadrement réglementaire plus rigoureux visant à assainir la profession et à encourager des pratiques plus vertueuses. C'est, entre autres, le rôle du conseil national des activités privées de sécurité, ou CNAPS, service français de police administrative, rattaché au ministère de l'Intérieur. Le groupe ÆNEAS est naturellement agréé par le CNAPS et se soumet à tout contrôle diligenté par cet organisme. Cela vaut pour le Groupe et ses entités comme pour le suivi des agréments et habilitations de ses salariés.

### Textes législatifs et réglementaires

Certaines activités très spécifiques du Groupe font l'objet de déclarations administratives ou d'agréments bien particuliers délivrés par les autorités. Aucune prestation ne peut être délivrée sans ces autorisations à plus forte raison lorsqu'elle s'exerce sur la voie publique ou au profit du public.

### Conventions nationales et internationales

Le Groupe ÆNEAS adhère en outre aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail. Le Groupe ÆNEAS s'engage à respecter toutes les lois et normes nationales et internationales applicables à nos activités.

Le Groupe ÆNEAS se donne le droit de refuser une prestation ou d'exécuter une mission demandée par un donneur d'ordre qui ne lui paraîtra pas conforme à la réglementation et aux règles d'éthique.

## Principe n°2 : RESPECT DES PERSONNES

Comme toute organisation humaine, le développement de l'entreprise repose d'abord sur la qualité des relations entre les personnes qui la composent.

### Charte de la diversité

En 2021, le Groupe a signé la Charte de la diversité et défend, dans sa politique de recrutement et son management, la lutte contre les discriminations, quelles qu'elles soient. Dans la pratique, cet engagement est mis en œuvre dans ses process de recrutement, d'élaboration de la grille salariale et de promotion interne des carrières.



### Dignité au travail

Le Groupe s'efforce de défendre la dignité au travail de ses collaborateurs, qu'il s'agisse de la protection des données personnelles, du droit à l'image ou de la lutte contre le harcèlement, y compris numérique. Cette volonté passe aussi par l'enseignement dispensé par le Centre de formation du Groupe ÆNEAS à l'occasion de la formation initiale ou continue de ses salariés ; elle passe également par le souci d'apporter, à chaque collaborateur, le meilleur environnement de travail possible.

### Management

Le Groupe ÆNEAS s'efforce de développer en interne, les principes de bienveillance, d'écoute et de dialogue, à tous les niveaux de la hiérarchie. Il est attaché au principe de la confiance et de l'autonomie, sous réserve qu'en retour, chaque collaborateur s'implique et agisse avec loyauté.

## Principe n°3 : LOYAUTE

Le principe de loyauté est d'ailleurs à la base d'une relation de confiance, que ce soit en interne, entre collaborateurs du Groupe ou en externe, à l'égard des fournisseurs comme des clients.

### **Protection des informations**

Dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, le Groupe peut être amené à détenir des informations à caractère sensible. Le Groupe et chaque salarié s'engagent contractuellement à préserver la confidentialité des informations et à s'assurer, techniquement, de l'intégrité des données lors de la transmission ou de leur stockage.

### **A l'égard de nos clients**

A l'égard de nos clients, cette loyauté s'exprime par le respect des engagements contractuels. Les différents process qualité mis en place par le Groupe permettent d'établir un dialogue permanent fondé sur la transparence et la sincérité des informations transmises avec le donneur d'ordre.

## Principe n°4 : INTEGRITE

Les principes d'intégrité ne sont pas des recommandations, mais des exigences.

### **Conduite des affaires**

Le Groupe AENEAS se conforme aux exigences françaises au titre de la Loi dite « Sapin II » du 9 décembre 2016

Aucune transaction commerciale ne peut donner lieu à des comportements pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, de complicité, de trafic d'influence ou de favoritisme.

### **Concurrence déloyale**

Le Groupe AENEAS refuse toute pratique concurrentielle et commerciale déloyale, notamment toute entente avec les concurrents ou toute pratique concertée concernant notamment les conditions financières, la répartition des prestations des marchés ou des clients. L'entreprise se refuse également à recourir à la collecte frauduleuse d'informations ou de données lui conférant un avantage concurrentiel dans le cadre d'une réponse à un appel d'offre public ou privé.

### **Conflit d'intérêt**

Le Groupe AENEAS veille à ne pas placer un collaborateur en situation de conflit d'intérêt personnel lors de l'exécution d'une prestation.

La fourniture et l'échange de cadeaux ou d'invitations susceptibles de contribuer aux relations commerciales, peuvent être autorisés par l'entreprise, sous réserve de respecter un caractère exceptionnel et d'être pratiqués avec discernement et bon sens, en toute conscience et en transparence.

Afin de développer une nouvelle zone géographique et/ou un nouveau domaine d'activité, le Groupe AENEAS peut faire appel à des agents, consultants ou intermédiaires. Ce recours doit rester marginal et s'accompagner d'un strict contrôle de la réputation des intermédiaires, de la nature, de la qualité et de la réalité de leurs prestations.

### **Mécénat et parrainage**

Le Groupe AENEAS s'engage dans des actions de mécénat ou de parrainage dans les domaines sportifs et culturels. Il veille à ce que les soutiens financiers ou en nature s'inscrivent dans un cadre réglementaire, au profit d'une cause d'intérêt général en cohérence avec les valeurs défendues par l'entreprise.